

## Liste des documents à fournir Année scolaire 2021-2022

- Fiche de renseignements**, complétée et signée + numéro d'allocataire caf (si bénéficiaire)
- Fiche sanitaire**, dûment complétée et signée pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, le centre de loisirs : **attention une fiche sanitaire par enfant.**
- Attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile (avec nom de l'enfant)**
- Fiche pour l'accueil périscolaire**
- Fiche pour la restauration scolaire**
- Avis d'imposition 2021** (sur revenus de l'année 2020), pour les personnes non imposables, afin de pouvoir bénéficier du **tarif non imposable de l'accueil périscolaire et extrascolaire** (le plus tôt possible).
- Les dossiers sont à déposer (sous enveloppe pour éviter la perte de documents) à l'accueil périscolaire ou dans la boîte aux lettres de la mairie.
- **Pour tout renseignement complémentaire, je reste à votre disposition.**

David Bihel, Directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs de Roumare.

N.B. : Dossier à rendre complet avant le 25 juin 2021, 17h au plus tard.